

Distribution de : ESCLANEDES

Maitre d'ouvrage : MAIRIE D'ESCLANEDES

Mende, le vendredi 6 décembre 2024

Page 1/1

Lieu de prélèvement	Date et preleveur	Terrain				Laboratoire										
		Chlore libre mg(Cl2)/L	Chlore total mg(Cl2)/L	pH unité pH	Temp. de l'eau °C	Bactériologie					Physico-chimie					
						Bact. coli-formes n/(100mL)	Esché-richia coli n/(100mL)	Flore à 22°C n/mL	Flore à 37°C n/mL	Entéro-coques n/(100mL)	Conduc-tivité µS/cm	Amo-nium mg/L	Nitrites mg/L	Nitrates mg/L	Dureté °f	Turbi-dité NFU
CHLORATION D'ESCLANEDES SORTIE RESERVOIR	27/11/2024 LDA48	0,19	0,23	7,8	11,2	0	0	<1	<1	0	319	0,027	<0,01	4	15,3	<0,2
LE BRUEL HABITATION PARTICULIERE	27/11/2024 LDA48	0,14	0,16	7,8	12,1	0	0	<1	3	0	319	0,024				<0,2
Limites de qualité en gras	maximum			9		0	0			0	1100		0,1	50		1
<i>Références de qualité en italiques</i>	minimum			6,5							200					

Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire. Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.

Conclusions Résultats conformes, le jour du contrôle, aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés.

Interprétations Rien à signaler

Préconisations Rien à signaler





Service émetteur : Unité Santé Environnement
Affaire suivie par : Thierry SORIN
Courriel : thierry.sorin@ars.sante.fr
Téléphone : 04.66.49.40.66.
Référence : SE/2024/ *817*
Pièce(s) jointe(s) : Bulletins sanitaires des distributions
Date : vendredi 6 décembre 2024

Madame Le Maire

MAIRIE D'ESCLANEDES

Le Bruel
Place de la Mairie

48230 Esclanedes

Objet : Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine - Code de la santé publique - Arrêtés du 11 janvier 2007

Je vous prie de trouver ci-joint les résultats du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, réalisé sur vos installations de captages, de traitement et de distribution.

Conformément à l'article D.1321-104 du code de la santé publique, je vous demande d'afficher de manière visible et dans un délai de deux jours l'ensemble des documents ci-joints. Ces données devront rester affichées jusqu'à réception des résultats du prochain contrôle.

Il vous appartient de mettre en oeuvre les mesures de correction éventuellement indiquées dans les préconisations et de nous tenir informés dans les meilleurs délais de leur exécution.

Mon service reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame Le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le préfet,
Le directeur adjoint de la direction départementale de la Lozère,

Stéphane RIBAUT